

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 septembre 2016

CDDH-MIG(2016)R1

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA MIGRATION
(CDDH-MIG)**

Rapport

1^{ère} réunion
14 –16 septembre 2016

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG) a tenu sa première réunion à Strasbourg du 14 au 16 Septembre 2016, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège).
2. Le Président ainsi que M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur des droits de l'homme, souhaitent la bienvenue au Groupe et aux participants.
3. M. Christos GIAKOUMOPOULOS souligne l'importance de cet exercice dans le contexte actuel et met en évidence les possibilités de complémentarité avec d'autres instances pertinentes du Conseil de l'Europe. Il relève que la poursuite des travaux devrait être utile et bénéfique pour les Etats membres et fournir une valeur ajoutée. En outre, M. Mikhail LOBOV, Chef du Service des politiques et de la coopération en matière des droits de l'homme, constate que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est le point de départ pour cet exercice mais qu'une contribution importante peut aussi être obtenue auprès de l'exécution des arrêts.

Point 2: Election d'un(e) Vice-Président(e)

4. Le Comité élit Mr Ota HLINOMAZ (République Tchèque), Vice-Président du CDDH- MIG, le 15 septembre 2016.

Point 3: Discussion portant sur le mandat

5. Le Groupe échange des vues sur son mandat, notamment sur les tâches qui lui ont été confiées. Il rappelle que trois réunions sont prévues pour accomplir ces travaux.

Point 4: Discussion portant sur le projet d'analyse préliminaire sur les aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations

6. L'Ambassadeur Tomas BOCEK, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, est intervenu lors de la réunion. Il souligne le besoin de protéger le droit à la liberté et de poursuivre avec succès les travaux sur les alternatives en période de crise actuelle.
7. Le Groupe procède à une discussion générale sur l'avant-projet d'analyse sur les aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations, préparé par le Rapporteur, M. Frank SCHÜRMAN, et le Secrétariat. Le Groupe exprime ses remerciements au Rapporteur et au Secrétariat pour un rapport excellent et complet, qui a été une très bonne base pour les discussions. Au cours de la discussion, les membres du Groupe fournissent un certain nombre de suggestions et de commentaires sur l'avant-projet d'analyse.
8. Le Groupe examine ensuite le texte section par section. Il est décidé d'étendre davantage la partie sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de

restructurer par thèmes la section sur les normes des droits de l'homme, et mettre l'accent en particulier sur les différents types d'alternatives à la rétention, en analysant de manière plus approfondie les avantages et les inconvénients de chaque mesure, en y incluant leur impact sur les droits de l'homme.

9. Le Groupe propose quelques suggestions, tant sur la structure que sur le fond et demande que le Rapporteur et le Secrétariat préparent un avant-projet d'analyse révisé à la lumière des commentaires fournis lors de la réunion.

10. Le Groupe demande au Secrétariat de préparer un texte pour demander des informations sur les alternatives à la rétention, afin d'être envoyé à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux observateurs. Un projet de texte devrait être transmis aux membres du Groupe avant d'être envoyé officiellement.

Point 5: Echange de vues sur les propositions de travaux futurs

11. Le Groupe tient un débat général sur la voie à suivre concernant les alternatives à la rétention des migrants. La possibilité de préparer des lignes directrices ainsi qu'une compilation de différentes pratiques, accompagné par un rapport de base fondé sur l'analyse actuel, est suggérée. Il est convenu que le Groupe devrait réfléchir davantage sur ce sujet mais demande au Rapporteur d'informer le Bureau du CDDH de son rapport lors de la prochaine réunion en novembre.

Point 6: Adoption du rapport de réunion

12. Le Groupe adopte le texte provisoire du rapport de la réunion.

Point 7: Questions diverses

13. La prochaine réunion du Groupe se tiendra du 15 au 17 février 2017 à Chypre, où une réunion conjointe avec le Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) sera prévue. Au cours de leur prochaine réunion, le Groupe examinera l'avant-projet d'analyse révisé et réfléchira d'avantage sur le besoin des travaux futurs sur le terrain.